

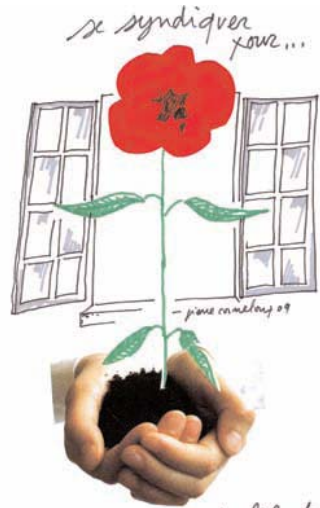
## Numéro spécial « SYNDICALISATION »

### PRESENTATION

Le syndicalisme fait partie du patrimoine vivant de l'humanité et de la démocratie. Fait social devenu universel, il a d'abord émergé en Europe avec la révolution industrielle, et y est resté depuis profondément enraciné.

L'histoire plus que séculaire de la CGT s'inscrit dans cet ensemble. Née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir, elle est le cœur de son action syndicale.

C'est ainsi que concrètement, la CGT de notre entreprise a vu le jour en 1968 sur le site de Saint Egrève, qui était alors THOMSON-CSF et, dans les années 70 sur le site du Polygone alors EFCIS avant la fusion dans l'entité THOMSON-SEMICONDUCTEUR en 1987.



Très rapidement elle est devenue un interlocuteur incontournable que ce soient des différentes directions qui se sont succédées ou des pouvoirs publics lorsque la pérennité de notre industrie était mise en péril.

Le syndicat CGT de THOMSON devenu ST a toujours été à l'image de la population de l'entreprise, c'est-à-dire essentiellement composé de femmes ouvrières dans les années 70 pour être maintenant majoritairement des hommes ingénieurs.

Excluant toute démarche catégorielle (une catégorie de salariés contre les autres) ou de centrage exclusif sur l'entreprise (syndicats maison), la CGT s'est bâtie selon deux dimensions professionnelles et géographiques. Ainsi, la CGT s'est forgée et constituée au fil de l'histoire autour d'une conception de solidarité entre les salariés qui combine l'ancrage à l'entreprise et à son environnement territorial.

Au plus près de vous, nous nous sommes efforcés de porter vos revendications, de négocier avec la direction dans les sens de vos intérêts individuels et collectifs, de vous mobiliser quand cela devenait nécessaire en recherchant aussi à s'allier avec les autres organisations syndicales sur des revendications communes, notamment la CFDT.

Lors des dernières élections professionnelles que ce soient les élections Prud'homales de 2008 ou au Comité d'Etablissement en 2009, vous avez plébiscité notre démarche en votant à plus de 50% pour nos candidats avec un taux de participation à plus de 70% !

Ceci a été un signe fort adressé à notre direction sur votre volonté de ne pas vous laisser faire mais face aux moyens dont elle dispose, nous ne pouvons rester dans la position du pot de terre contre le pot de fer. Il devient donc impératif de nous renfoncer en tant qu'organisation syndicale.

## 8 BONNES RAISONS DE FRANCHIR LE PAS DE L'ADHESION !

### 1 Pourquoi me syndiquer, puisque le patron décide de tout dans l'entreprise ?

*Rien n'est inéluctable comme nous avons pu le voir à de nombreuses occasions à ST. Si nous prenons en main nos affaires, nous pouvons faire changer les choses. Au fil de l'actualité et comme vu dans les publications tel « Ensemble », on peut constater que dans beaucoup d'entreprises, grâce à l'action collective, des avancées ont été obtenues en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité. **Le syndicat est le lieu naturel pour que les salariés débattent, s'organisent, agissent pour construire leurs revendications et faire valoir leurs droits.** Tout le monde, ingénieurs, cadres, techniciens, ouvriers, administratifs... a sa place dans la CGT.*

### 2 Les syndicats sont trop loins de nos préoccupations, trop politiciens !

*La CGT a pour vocation la défense des intérêts des salariés. Nos intérêts sont différents de ceux des patrons. Dans cette perspective, pour être efficaces, nous ne nous interdisons rien : la proposition, la lutte, la négociation... **Nous ne subordonnons pas notre action à l'influence de quiconque (partis politiques, associations, etc.).** Les syndicats représentent les salariés dans l'entreprise et le pays, ils ont un rôle d'acteur social.*

### 3 Dans mon entreprise, je ne sais pas ce qu'il se passe dans les réunions avec la direction !

*Plus nous serons de syndiqués, plus nous devons exiger de nos délégués qu'ils soient nos représentants et donc qu'ils rendent des comptes à la section syndicale ou au syndicat. C'est le syndicat avec les adhérents qui élabore la politique revendicative. À la CGT, personne n'est propriétaire de son mandat. **Ce sont les syndiqués qui décident qui va les représenter et informer de ce qu'il se passe.***

### 4 Je vote pour la CGT, c'est déjà bien suffisant !

*Voter, c'est déjà agir, mais comment le prolonger ? L'écart entre notre influence (exemple : le vote CGT aux Prud'hommes, aux élections professionnelles) et notre nombre d'adhérents est trop important. **Face aux employeurs, si nous voulons peser, si nous voulons être entendus, si nous voulons négocier dans de bonnes conditions, n'oublions jamais que notre force c'est le nombre et être organisés !***

### 5 Il y a trop de syndicats, je ne sais pas lequel choisir.

*C'est vrai et c'est une caractéristique française ! D'ailleurs, par souci d'efficacité notre organisation recherche toujours l'unité d'action. Néanmoins le choix ne doit pas être un obstacle. **En venant à la CGT, personne n'abandonne ses idées personnelles, ce sont tes idées qui comptent, et c'est toi qui apporteras ta contribution au syndicat.***

### 6 Si je me syndique ... où va l'argent de ma cotisation ?

*Selon l'article 34 des statuts de la CGT, cotiser, c'est se donner les moyens de l'action collective. En clair, la cotisation sert à l'expression de l'organisation (tracts, affiches, organisations de réunions etc.). Elle sert au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations (confédération,*

*fédérations, unions départementales, unions locales, syndicats). Elle assure l'indépendance de toute l'organisation.*

*La cotisation s'élève à 1 % de ton salaire net. Si tu es imposable, elle est déductible de tes impôts à hauteur de 67%.*

## 7 Si je me syndique ... à quoi aurai-je droit ?

*Se syndiquer, c'est se donner la liberté d'agir. Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (Code du travail, conventions collectives, accords d'entreprises...). En outre, le syndiqué a droit à des informations particulières (presse, informations juridiques, assistance...).*

## 8 Si je me syndique ... c'est pour pouvoir participer ! Trouverai-je ma place dans le syndicat ?

*Chacun compte pour un ! Le point de vue de chacun est important ! Être syndiqué, c'est apporter quelque chose à la collectivité. Tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le tien. Tous les salariés ont leur place dans le syndicat.*

**[A toi de prendre pleinement en main ta place dans l'entreprise : clique ici.](#)**

## PATRONAT

**Ils vous expliquent que les syndicats, c'est dépassé mais pendant ce temps...**



En France, ils sont plus de deux millions, tous syndiqués ou presque, ce qui démontre leur grand sens civique, ou tout au moins leur sens aigu de la défense de leurs intérêts. Ce dont font preuve moins de 10 % des salariés français.

Ils ont trois syndicats qui selon la taille de leur entreprise les organisent :

- L'UDA pour les artisans,
- La CGPME pour les petites et moyennes entreprises,
- Le MEDEF pour les grosses.

Ils ne sont pas toujours d'accord entre syndicats, eux non plus, surtout quand il s'agit de se partager les postes de représentation dans les instances, mais dès qu'il s'agit de relations avec les syndicats salariés, tous unis comme un seul homme, ils sont derrière le MEDEF.

Pas de divergence entre eux quand on parle coût du travail, 35 heures, garanties sociales, à peine quelques nuances à la marge. Tous veulent supprimer du vocabulaire "négociations sociales" pour y substituer le mot "cohésion sociale".

Ils entendent défendre la liberté de l'entrepreneur et de l'entreprise face aux "charges écrasantes" dont elle serait victime à cause du niveau social trop élevé dans notre pays et s'ils ne peuvent plus faire de marges intéressantes ici, ils vont les faire ailleurs en délocalisant et en licenciant.

Ils sont deux millions et nous les salariés nous sommes neuf fois plus nombreux.

## ADHÉRENTS

### Place et rôle des syndiqués.

Se syndiquer c'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isolé(e), d'être acteur (actrice) de son avenir, de prendre en mains ses affaires.

La CGT invite chacune et chacun de ses syndiqué(e)s à prendre sa place dans l'action et l'activité syndicales, à s'y investir, à s'y épanouir selon ses souhaits et ses possibilités. Car la CGT, ce n'est pas "les autres", qu'ils soient responsables ou délégué(e)s, élu(e)s ou mandaté(e)s ; la vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.



La CGT se construit au travers des syndiqués et par leur participation. Ils sont auteurs, acteurs et décideurs de leur organisation. Leurs diversités et leurs différences conjuguées au respect, à la tolérance, à l'écoute et à la démocratie font toute la richesse et le dynamisme de la CGT.

Se syndiquer est un droit pour chaque salarié, tout comme participer à la vie et au fonctionnement de la CGT en acquittant une cotisation.

Cet engagement ouvre au syndiqué des droits essentiels à son activité, à son investissement dans l'organisation pour en devenir pleinement acteur : droit à la formation syndicale, droit de recevoir de l'information (tracts, bulletins fédéraux, infos locale ou départementale, publication confédérale).

La cotisation syndicale, versée régulièrement par le syndiqué, matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément vital du financement de l'organisation. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des institutions.

La cotisation fixée statutairement à 1% du salaire net est un principe d'égalité. Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus.

La cotisation irrigue l'ensemble des structures de la CGT, du syndicat qui mène l'action dans l'entreprise à la confédération. Elle sert à financer leur activité et leur fonctionnement, à animer, à développer et à renforcer toute l'action de la CGT.

Les fédérations ont besoin de moyens financiers pour vivre et mener une activité efficace dans le champ professionnel, les unions locales, les unions départementales et les comités régionaux, dans le champ territorial,

Une répartition de la cotisation du syndiqué est donc opérée entre tous ces " outils " complémentaires indispensables et à l'efficacité de la CGT,

Pour une gestion efficace et régulière, la CGT, ses organisations pratiquent et favorisent le prélèvement automatique des cotisations syndicales.

## FINANCEMENT

### Les recettes de la CGT : [Diaporama sur le financement syndical](#) (Publié le 21 mai)

Comment l'activité syndicale de la CGT est-elle financée ? Par qui ? Comment l'utilisation des ressources est-elle contrôlée ? La récente actualité et l'agenda social 2008 mettent en lumière les questions du financement et de la représentativité syndicale. Le scandale des fonds secrets de l'UIMM a même été avancé comme prétexte à une clarification du financement des organisations syndicales ce qui est un comble... C'est une prétention surprenante de la part du patronat qui excelle dans l'opacité des bilans au seul motif que les affaires réclament secret et confidentialité.





Il n'y a rien à cacher et la CGT a décidé de publier ses ressources composées pour 71.9% des cotisations des syndiqués et pour 28.1% de ressources externes. Ces dernières, correspondant notamment à des remboursements et des financements pour des missions syndicales d'intérêt général, sont connues et vérifiées par la Cour des comptes ou par l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Pour l'essentiel, les ressources de la CGT proviennent donc de ses syndiqués qui ont mis en place des mécanismes statutaires de contrôle et de certification.

Pour la CGT, la trop faible syndicalisation des salariés français, le morcellement du paysage syndical ou les règles actuelles de la représentativité et de validation des accords sont des questions sérieuses.

La CGT revendique 711 000 syndiqués soit 2.44% des actifs. Mais elle est le premier syndicat puisqu'elle rassemble 32.5% des syndiqués et réalise une audience de 30.6% aux élections professionnelles et de 32.1% aux dernières élections prud'homales en 2003.

L'autosatisfaction n'est pas de mise avec la publication de ces chiffres qui valident au contraire l'objectif que s'est fixé la CGT de franchir un nouveau pas dans la syndicalisation.

## INGENIEURS

### Pourquoi se syndiquer ?

Beaucoup d'Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maitrises considèrent que le syndicat n'est pas fait pour eux dans la mesure où chacun considère sa propre situation comme étant particulière, individuelle et ne pouvant se fondre dans des solutions collectives.

Pourtant, le syndicat est l'outil dont se sont dotés les salariés pour défendre et gagner des garanties sociales, résoudre les difficultés individuelles et pour faire avancer le progrès social dans la société.

**Se syndiquer permet d'avoir prise sur sa vie, de s'ouvrir un espace de liberté.** Le syndicalisme a besoin, pour être efficace, d'un nombre plus important de syndiqués acteurs de l'activité syndicale.

Pour vous syndiquer...

C'est simple ! Remplissez le formulaire en cliquant [ici](#).



## JEUNES DIPLOMÉ(E)S

### Adhésion et paiement en ligne Spécial jeunes diplômés



La CGT a décidé d'expérimenter la possibilité pour les jeunes diplômés de moins de 30 ans, en activité ou cherchant un emploi, d'adhérer et de cotiser en ligne.

Cette adhésion donne droit :

- À un suivi personnalisé de votre situation jusqu'à l'insertion dans une structure syndicale opérante.
- De recevoir mensuellement les revues Options (journal de l'Ugict) et Ensemble (journal de la confédération)
- D'être informé des initiatives CGT qui peuvent vous concerner (débat, réseaux jeunes diplômés...)
- De recevoir chaque semaine « l@ lettre électronique de l'Ugict » (sauf en août).

La cotisation à la CGT que verse un adhérent à son syndicat d'entreprise est normalement fixée à 1% du salaire. Cette expérimentation vous propose une adhésion d'accueil assortie d'un suivi personnalisé durant 6 mois. La cotisation est fixée à 6 euros par mois. L'ensemble (adhésion et cotisation) est réglé en une fois par prélèvement Carte Bleue (transaction sécurisée par CyberMut du Crédit Mutuel), soit 36 € pour 6 mois.

Jeunes diplômés, cliquez sur le lien pour [adhérer en ligne](#) et informez les délégués CGT du site de votre démarche soit directement soit en cliquant [ici](#).

## INFORMATION

**La CGT a de nombreux moyens pour informer les salariés.**

L'information est pour la CGT un enjeu primordial car un salarié bien informé est un salarié qui peut s'organiser et se défendre.

Il existe de nombreuses revues comme la « NVO » (Nouvelle Vie Ouvrière), ou « Option » s'adressant plus particulièrement aux Ingénieurs, Cadres et Techniciens. Toutefois, avec la place de plus en plus importante du Web dans la société, les organisations CGT ont développé leurs propres sites Internet que ce soit au niveau confédéral, fédéral ou d'entreprise.

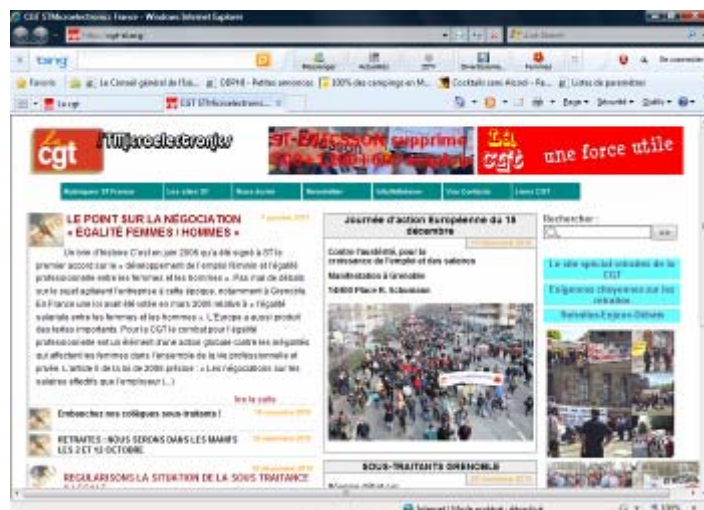


<http://www.cgt.fr/>

[http://www.ugict.cgt.fr/joomla/index.php?option=com\\_content&view=article&id=873&Itemid=57](http://www.ugict.cgt.fr/joomla/index.php?option=com_content&view=article&id=873&Itemid=57)



<http://cgt-st.org/>



## Repères chronologiques

### 1791- 1892

▶ Le Chapelier, élu jacobin pendant la révolution, interdit en 1791 le droit de coalition des métiers (guildes, compagnonnages, etc.) et enlève le droit de grève. ▶ Révolte des canuts à Lyon en 1831, échec des négociations menées par le préfet. L'insurrection sera durement réprimée.

▶ Face à la répression menée par la bourgeoisie au pouvoir, jonction du mouvement social et républicain. Sous la pression populaire, en 1848, le nouveau gouvernement adopte des mesures démocratiques et sociales : proclamation de la liberté d'association, du suffrage universel et du droit du travail, ouverture des Ateliers nationaux pour assurer aux chômeurs le droit au travail, décret limitant la durée de travail à 10h à Paris et à 11h en province, abolition de l'esclavage colonial.

▶ En 1871, outrés par l'armistice avec la Prusse, les Parisiens se révoltent contre le pouvoir et élisent une assemblée qui prend le nom de Commune. La répression de ce soulèvement fait près de trente mille morts. Œuvre sociale de la Commune de Paris : abolition du travail de nuit dans les boulangeries, gestion démocratique des entreprises fermées par le patronat ou travaillant pour la Commune. Apparition du premier mouvement féminin de masse. ▶ La loi Waldeck-Rousseau en 1884 autorise les syndicats professionnels ouvriers et patronaux.



▶ Création de la Fédération nationale des syndicats (FNS) en 1886, d'inspiration guesdiste. Jules Guesde, l'un des socialistes les plus connus et les plus actifs, contribue à la diffusion des idées de Marx en France.



▶ Première célébration française et internationale de la journée d'action du 1er mai en 1890 ; mais le 1er mai 1891, à Fourmies (Nord), la troupe tire sur des grévistes : neuf morts, 35 blessés.

▶ Création de la Fédération des Bourses du travail en 1892, marquée par le syndicalisme révolutionnaire

### 1895 - 1902



▶ Congrès constitutif de la Confédération générale du travail (CGT) à Limoges (23-28 septembre).

▶ Création en 1902 de La Voix du peuple, organe de la CGT.

### 1902 - 1906



▶ Le Congrès de Montpellier de 1902 donne à la CGT sa double structure : fédérations et unions départementales.

▶ Le congrès d'Amiens de 1906 donne au syndicalisme confédéral quelques uns de ses traits spécifiques : la lutte des classes, la lutte quotidienne pour des améliorations immédiates mais aussi la lutte pour la disparition du salariat et du patronat, l'indépendance vis-à-vis des organisations politiques.

### 1910 - 1936

▶ 1<sup>ère</sup> loi sur les retraites ouvrières et paysannes en 1910. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans. L'espérance de vie est alors de moins de 49 ans.



▶ Loi sur la journée de huit heures et sur les conventions collectives en 1919. Création de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).



- ▶ Vote définitif en 1930 de la loi sur les Assurances sociales.
- ▶ En riposte à l'émeute du 6 février 1920, grève générale " contre le fascisme " à l'appel de la CGT et de la CGTU (organisation, née en 1920, d'une scission de la CGT).
- ▶ Réunification de la CGT et de la CGTU en 1936. Victoire électorale du Front populaire. Vague de grèves avec occupations d'usines. Accords de Matignon : relèvement des salaires, extension des conventions collectives et institution de délégués du personnel, semaine de 40 heures et 15 jours de congés payés.

### 1939 - 1944

- ▶ Début de la Seconde Guerre mondiale (3 septembre 1939). Le 18 septembre, le Bureau confédéral de la CGT vote une déclaration excluant les militants qui refusent de condamner le pacte germano-soviétique. Cette décision est approuvée par la Commission administrative le 25 septembre. 1940, dissolution des centrales syndicales ouvrières et patronales. 1941, promulgation de la Charte du travail interdisant les grèves et le lock-out.
- ▶ Les Accords du Perreux, signés par Robert Bothereau et Louis Saillant pour les " ex-confédérés ", Henri Raynaud et André Tollet pour les " ex-unitaires ", reconstituent la CGT en 1943.



- ▶ Courant 1944, participation de la CGT au programme du Conseil national de la Résistance (CNR) définissant les nationalisations, la Sécurité sociale et les comités d'entreprises. Création de la Confédération générale des cadres (CGC).

### 1945 - 1967

- ▶ Début des nationalisations en 1945, création des comités d'entreprise et mise en place de la Sécurité Sociale. Fin de la seconde Guerre mondiale (8 mai : capitulation allemande, 2 septembre : capitulation japonaise). Création de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) à laquelle adhère la CGT. Promulgation du Statut général des fonctionnaires en 1946. Début de la Guerre d'Indochine (19 novembre 1946). Pendant toute la durée du conflit, la CGT organise des manifestations de solidarité à l'égard du peuple vietnamien et en faveur de la paix.
- ▶ Lancement du "Plan Marshall d'aide à l'Europe" en 1947, destiné à assurer la reconstruction de l'Europe, sous la houlette américaine. Vague nationale de grève pour une hausse salariale de 25%, un minimum vital de 10 000 francs et la révision trimestrielle des salaires. Scission de la CGT : des responsables de la Confédération, réunis autour du journal Force ouvrière, favorables au plan Marshall et contre le mouvement de grève de 1947, donnent leur démission et quittent la CGT pour créer la CGT-Force ouvrière (CGT-FO).
- ▶ Courant 1950, vote de la loi sur les Conventions collectives. Création du Salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig).



- ▶ Du 4 au 25 août 1953, grande grève dans les services publics et à l'appel de la CGT puis la CFTC journée d'action des secteurs public et nationalisé contre le recul de l'âge à la retraite amplifiée par les confédérations CGT, FO, CFTC qui appellent à la grève générale dans ces secteurs, le point culminant étant le 14 août, avec quatre millions de grévistes.

- ▶ Début de la guerre d'Algérie (1er novembre 1954). Durant tout le conflit la CGT soutient "les revendications des Algériens et leurs aspirations nationales."
- ▶ Troisième semaine de congés payés obtenue en 1956.
- ▶ Une manifestation anti-OAS durement réprimée fait 9 morts au métro Charonne en 1962. Accords d'Evian, fin de la guerre d'Algérie (18 mars).
- ▶ Déconfessionnalisation de la CFTC qui devient la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en 1964. Une minorité garde le nom CFTC maintenu <http://www.ihs.cgt.fr/>



## 1968 - 1981



► En mai et juin 1968 sept millions de travailleurs en grève et occupent leurs usines. Constat de Grenelle : augmentation de 35% du salaire minimum, reconnaissance de la section syndicale à l'entreprise...

- Création de la Confédération européenne des syndicats (CES) en 1973.
- Le gouvernement de gauche vote la Loi de nationalisation (cinq groupes industriels, 36 banques) en 1981. Ordonnances réduisant la durée du travail à 39 heures, instituant la cinquième semaine de congés payés et ramenant l'âge de la retraite à 60 ans. Lois sur les droits des travailleurs dans l'entreprise, notamment le droit d'expression pendant le temps de travail. Création des Comités d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

## 1993 - 2010

- Création de la Fédération syndicale unitaire (FSU) en 1993 par 13 syndicats exclus ou en dissidence avec la FEN. Création de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA).
- Importants mouvements de grève contre le plan Juppé (novembre-décembre 1995). Lors de son 45<sup>ème</sup> Congrès, la CGT décide de rénover ses statuts et de quitter la FSM.
- La CGT adhère à la Confédération européenne des syndicats en 1999.
- Importants mouvements sociaux contre les projets de loi sur les retraites de Fillon (mai-juin 1993) et Woerth (2010)

Pour en savoir plus : [Repères historiques](#)

C'est sûr, ça énerve...

**Warren BUFFET, milliardaire américain déclare :**



« Il y a une guerre des classes, c'est un fait. Mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre, et nous sommes en train de la gagner ».

(A la tête de 52 milliards de dollars, **Warren Buffett** possède la deuxième fortune du monde après Bill Gates, selon le magazine américain Forbes)

...mais avec l'humour, y'a de l'espoir

